

Grève du 7 février 2013 ; entrevue au Ministère

LE CHANGEMENT ...C'EST PAS POUR MAINTENANT

Suite au refus de l'Ucanss de négocier la revalorisation de la valeur du point pour l'année 2013 l'ensemble des organisations syndicales ont lancé un mot d'ordre de grève ce jeudi 7 février. Parallèlement à ce mouvement elles ont demandé à être reçu par la Ministre Madame Marisol Touraine le même jour.

Ce n'est que le mercredi 6 février en fin de matinée que la confirmation du rendezvous nous a été donné.

La CFTC s'est rendue à cette entrevue le matin même.

Ni la Ministre, ni son Directeur de cabinet n'ont daigné nous recevoir et la difficile mission fût confié à un responsable de service, ce qui en disait déjà long sur les intentions du Ministère. S'insérant dans le tour de table, la CFTC a tout d'abord tenu à préciser le contexte général de la demande d'entrevue : augmentation continue des charges de travail, nouvelles missions, diminution constante des effectifs, COG trop restrictives, dégradations du dialogue social, augmentations des risques psychosociaux, le tout conjugué depuis trois ans à une non revalorisation du pouvoir d'achat de l'immense majorité des salariés et à la non reconnaissance des efforts accomplis. La CFTC a également pointé les différences entre les fonctionnaires et les employés de la Sécurité Sociale et précisé que les modes de rémunérations n'étaient pas identiques mais plus favorables à la fonction publique. La CFTC a également fait remarquer que l'emploi du nouvel indicateur, le RMPP, outre son injustice flagrante, n'était pas adapté dans notre institution du fait de la quasi-absence d'automaticité dans notre système de rémunération.

A la fin du tour de table, la réponse de la représentante du ministère fut sans détour
« La Sécurité Sociale est dans la sphère publique et se doit elle aussi de faire des efforts »
« Les COG ont pour buts, via la maîtrise des effectifs, de développer les missions de services publics et d'augmenter la qualité du service rendu. »

« Il n'y a pas de perspective très favorable dans les Services publics, il en sera de même dans l'Institution, même s'il existe un réel problème pour les salariés ayant atteint le plafond de l'ancienneté et qui n'ont plus de progression salariale ». « le Code du travail prévoyant la nécessaire renégociation (au bout de 5ans) de la classification de 1997 et du protocole de 2004 devrait s'appliquer ».

« La tutelle n'a pas refusé les agréments des deux dernières revalorisation du ticket restaurant mais ne les a pas agréés au motif que ce n'est pas parce que le ministère du Budget prévoit un plafond maximum de déduction que le ministère de tutelle de la Sécurité Sociale est dans l'obligation d'appliquer ce plafond »

« Le RMPP de 2013 est bien plafonné à hauteur de 2,5% toutes revalorisations confondues. »
« Les salariés de l'Institution ont, par rapport aux fonctionnaires le bénéfice de deux mois de salaires en sus et ce n'est pas le ministère qui avait proposé l'intégration et le lissage des deux mois dans le salaire de base proposé l'an dernier. »

En langage moins feutré et avec décodeur

**Pour les salariés de l'Institution 2013 se sera
0 % d'augmentation de la valeur du point pour 2013, pour ne pas donner à
comparaison avec les fonctionnaires**

Revalorisation du ticket restaurant mal partie

**Mais il y a un vrai problème concernant la faiblesse de l'ancienneté et son plafond
(qui en a décidé ainsi en 2004 si ce n'est la Tutelle qui jugeait le poids de l'ancienneté trop
important)**

Les procédures de révisions de la Classification ne sont plus conformes.....

**Mais si certains chantiers de négociations sont ouverts cela devra se faire dans la limite du RMPP
de 2,5% tout confondus.**

Aux partenaires sociaux de répartir la pénurie !!!!!

**IL PARAÎT QUE L'EURO EST TROP CHER,
C'EST VRAI, LES SALARIÉS N'ONT MEME PLUS LES MOYENS D'EN AVOIR**

**Demain 2 ème round sans grand illusion : Vendredi 8 février, négociation politique de
rémunération Ucanss pour 2013.**